

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'INDUSTRIE CANADIENNE DES FRUITS ET LÉGUMES SALUE L'ENGAGEMENT DES MINISTRES À SOUTENIR UN CODE DE PRATIQUE DE L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE CANADIENNE

Le 16 juillet 2021 (Ottawa, ON) - Les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux (FPT) de l'Agriculture et de l'Alimentation du Canada ont annoncé hier leur intention d'appuyer un code de pratiques de l'industrie alimentaire « Fait au Canada ». Il s'agit d'une bonne nouvelle pour la chaîne d'approvisionnement canadienne en fruits et légumes, qui représente les principaux producteurs, expéditeurs, emballeurs, transporteurs, courtiers, distributeurs, grossistes, détaillants, importateurs et exportateurs, transformateurs, distributeurs de services alimentaires, tous les acteurs qui représentent tous les maillons de l'industrie des produits frais.

Les associations nationale et provinciales de commercialisation des fruits et légumes saluent le rapport du groupe de travail (FPT) qui confirme les avantages d'un code de pratiques de l'industrie alimentaire canadienne axé sur une approche transparente, collaborative et dirigée par l'industrie. Cette orientation s'aligne parfaitement sur la proposition présentée aux ministres par l'Alliance collaborative de l'industrie alimentaire canadienne.

L'Alliance collaborative de l'industrie alimentaire canadienne a identifié et établi les principes et les éléments clés que doit intégrer un code de pratiques de l'industrie alimentaire canadienne, notamment:

- Garantir la transparence et la sécurité contractuelle dans le cadre de toutes les transactions commerciales.
- Assurer la réciprocité des meilleures pratiques dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.
- Faire la promotion de relations éthiques et équitables dans le cadre des négociations contractuelles, en particulier lorsqu'il existe une importante différence de pouvoir de négociation entre les parties.
- Assurer la distribution équitable de l'approvisionnement alimentaire.
- Offrir de l'aide aux petites et moyennes entreprises dans le cadre de leurs transactions commerciales.
- Proposer un processus de résolution des litiges qui soit à la fois efficace, juste et applicable.

L'industrie canadienne de la distribution de fruits et légumes appuie la position de l'Alliance selon laquelle, pour être efficace, le code national de pratiques doit être obligatoire, concret et applicable à tous et autoréglementé par l'industrie. Avec l'appui des ministres, l'industrie des fruits et légumes recommande de mettre en place un processus de collaboration pour établir le code de pratiques et son cadre d'application au cours des 18 prochains mois.

L'industrie des fruits et légumes a une longue histoire de pratiques commerciales collaboratives, notamment en ce qui concerne les transactions d'achats et de ventes. [La Corporation de règlement des différends dans les fruits et légumes \(la DRC\)](#) fondée en 2000 témoigne de cette expérience réussie.

Les associations de distribution de fruits et légumes de tout le Canada ont hâte de travailler avec l'Alliance, avec les autres intervenants de l'industrie et les ministres (FPT) sur cette initiative visant à

renforcer le système alimentaire canadien avec une volonté de collaboration, de réciprocité et de pragmatisme.

-30-

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec

Association canadienne de la distribution de fruits et légumes

Micken Kokonya
mkokonya@cpma.ca
613-878-3312

Association québécoise de la distribution de fruits et légumes

Sophie Perreault
sperreault@aqdfl.ca
514-777-6319

Ontario Produce Marketing Association

Rochelle Roye
rochelle@theopma.ca
416-519-9390, poste 234

British Columbia Produce Marketing Association

Margie Schurko
info@bcpma.com
604-785-0765

À propos de l'Association canadienne de la distribution de fruits et légumes (ACDFL)

L'Association canadienne de la distribution de fruits et légumes (ACDFL), dont le siège social se trouve à Ottawa, en Ontario, est un organisme à but non lucratif qui représente des membres aux horizons divers provenant de tous les segments de la chaîne d'approvisionnement dans le secteur des fruits et légumes frais au Canada et qui est responsable de 90 % des ventes de fruits et légumes au pays. L'ACDFL a la chance de représenter un secteur qui est à la fois un moteur économique important pour les communautés et un facteur d'amélioration de la santé et de la productivité de la population canadienne.

À propos de l'AQDFL

Fondée en 1947, l'Association québécoise de la distribution de fruits et légumes (AQDFL) est une organisation à but non lucratif qui regroupe des membres actifs dans toute la filière des fruits et des légumes, qui travaille en synergie avec ceux-ci ainsi qu'avec les différents partenaires de l'industrie. Elle veille à créer un environnement propice au développement de la commercialisation des fruits et légumes au Québec, joue un rôle de leader dans leur promotion, représente et défend les intérêts de ses membres auprès des différentes instances gouvernementales et auprès de l'industrie.

À propos d'Ontario Produce Marketing Association:

The Ontario Produce Marketing Association is a member-funded, not-for-profit organization whose primary objective is to connect people and information from field to plate.

À propos de British Columbia Produce Marketing Association

The British Columbia Produce Marketing Association is a proud advocate and congregation of British Columbia produce suppliers, grocers, and growers.

